

SYNTHÈSE **DES PROPOSITIONS**

ALAIN JUPPÉ

VERS UN NOUVEAU MONDE

CINQ ANS POUR L'EMPLOI



emploi.versunnouveaumonde.fr

CRÉER DE L'EMPLOI EN **LIBÉRANT** LE TRAVAIL

SORTIR DES 35 HEURES

La durée légale de 35 heures sera supprimée. Ce sera à chaque entreprise de fixer la durée du travail dont elle a besoin dans le cadre d'une négociation. Si elle souhaite rester à 35 heures elle le pourra, si elle souhaite passer à 36, 37, 38 ou 39 heures, elle le pourra aussi.

La loi prévoira qu'à défaut d'accord, la durée applicable dans l'entreprise pourra être portée jusqu'à 39 heures. Pour la majorité des salariés, l'augmentation de la durée du travail se traduira par un gain de pouvoir d'achat très significatif, allant jusqu'à l'équivalent d'un treizième mois pour des salariés à 35 heures qui passeraient à 39 heures. Pour les salariés qui effectuent aujourd'hui des heures supplémentaires, majorées au-delà de 35 heures, la perte du bénéfice de la majoration entre 35 et 39 heures sera compensée par une réduction d'impôt sur le revenu et de cotisations salariales dont le coût sera de 2 Md€. L'augmentation de la durée effective de travail des salariés se traduira donc toujours par une augmentation du pouvoir d'achat.

L'augmentation du temps de travail s'appliquera à la fonction publique. Comme dans le secteur privé, il y aura une négociation entre employeurs et représentants des fonctionnaires, avec des modalités différentes selon les trois fonctions publiques et, à l'intérieur de chacune, selon les différents métiers exercés et selon les collectivités. Des hausses de rémunération en contrepartie de l'augmentation de la durée du travail devront résulter de gains de productivité issus de la modernisation des administrations et de la réduction des effectifs.

SÉCURISER LE CDI EN CLARIFIANT LES CONDITIONS DE SA RUPTURE

Les CDI pourront prévoir des motifs prédéterminés de rupture, adaptés à l'entreprise, encadrés par la loi et homologués par l'administration. Ils seront définis dès la conclusion du contrat de travail. Dans le cadre de ce CDI sécurisé, le salarié connaîtra les motifs de licenciement possibles et aura bien évidemment droit à une indemnisation ainsi qu'à l'assurance-chômage en cas de rupture. Le chef d'entreprise saura dès la conclusion du contrat que si certains aléas économiques venaient à se réaliser, il pourra l'interrompre.

En cas d'activation de la clause de rupture, le juge, s'il est saisi, ne contrôlera pas la validité du motif dès lors que le contrat aura été homologué, mais seulement la matérialité des circonstances invoquées.

RÉNOVER LE DIALOGUE SOCIAL

Pour redonner au dialogue social le sens du concret dont notre pays a besoin, la priorité sera donnée au dialogue social dans l'entreprise, en donnant aux partenaires sociaux, employeurs et salariés, plus d'autonomie pour fixer les règles applicables au sein de leur collectivité de travail. Concrètement, il s'agit de faire de l'accord d'entreprise la norme de droit commun de fixation des règles générales des relations du travail dans le respect de l'ordre public absolu défini par la loi. L'accord d'entreprise pourra définir librement le cadre applicable (notamment en matière de temps de travail) hormis les sujets relevant de l'ordre public.

Des référendums d'entreprise pourront être organisés à l'initiative du chef d'entreprise et d'au moins un syndicat représentatif en cas d'échec des

négociations. Le résultat de ce référendum aura force obligatoire.

Pour les petites entreprises et celles qui n'ont pas de syndicat, une palette de solutions sera déployée pour faciliter le dialogue social. Le mandatement de salariés par des syndicats sera rendu beaucoup moins contraignant, les représentants élus par les salariés pourront signer des accords collectifs beaucoup plus facilement qu'aujourd'hui et des salariés pourront être élus par leurs collègues à fin de négocier. Le chef d'entreprise pourra organiser des référendums pour proposer des projets d'accord à ses salariés.

Pour que les représentants des salariés ne perdent pas le contact avec leur métier d'origine, une limitation à deux mandats consécutifs sera instituée, et le temps consacré à l'exercice de leur mandat ne devra pas excéder 50% du temps de travail, l'autre moitié devant être consacrée à l'exercice de leur activité professionnelle. Les pratiques de certaines entreprises ou administrations consistant à détacher des salariés à temps plein auprès d'organisations syndicales devront cesser.

LEVER LES VEROUS LIÉS AUX EFFETS DES SEUILS SOCIAUX

La fusion des organes de représentation (délégué du personnel, comité d'entreprise...) deviendra la règle sauf si un accord d'entreprise en décide autrement.

L'application de l'ensemble des obligations actuelles consécutives au franchissement des différents seuils sociaux sera neutralisée pendant 5 ans pour les entreprises qui les dépasseront.

RÉFORMER LA JUSTICE PRUD'HOMALE

Il sera demandé aux partenaires sociaux de se mettre rapidement d'accord sur les termes d'une réforme de la justice prud'homale avec l'objectif d'accroître considérablement le volume des conciliations et d'obtenir une justice plus rapide, plus efficace, plus sûre. A défaut d'un tel accord, les pouvoirs publics prendront leurs responsabilités.

ANNULER LA RÉFORME DU COMPTE PÉNIBILITÉ ET ROUVRIRE LE CHANTIER AVEC LES PARTENAIRES SOCIAUX

La prise en compte de la pénibilité du travail est absolument légitime, mais la réforme introduite par le gouvernement est inapplicable et constitue une surcharge bureaucratique insupportable pour toutes nos entreprises. Elle sera annulée et le chantier sera rouvert avec les partenaires sociaux pour aboutir à une réforme équilibrée, reposant sur la prévention des risques et la santé au travail par la généralisation des meilleures pratiques des branches, et la prise en compte de l'usure professionnelle dans le risque d'invalidité.

ASSOUBLIR LES CONDITIONS D'OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE ET EN SOIRÉE

Les commerces qui le souhaitent et en sont aujourd'hui empêchés disposeront de possibilités accrues d'ouvrir le dimanche et en soirée, sous réserve du volontariat des salariés et d'une majoration de rémunération pour ces derniers.

CRÉER DE L'EMPLOI EN RENDANT LE TRAVAIL COMPÉTITIF

REFONDRE ET SIMPLIFIER LES ALLÈGEMENTS DE CHARGE EXISTANTS EN LES CIBLANT SUR LES BAS SALAIRES

Les allègements généraux de charges sur les salaires et le CICE seront refondus dans un dispositif pérenne de zéro charge au niveau du SMIC, soit la suppression de 11 points de cotisation, et d'allègement dégressif jusqu'à 1,8 SMIC. Le coût de ces allègements sera équivalent à celui du CICE et des allègements généraux actuels. Ils permettront la création d'emplois pour les moins qualifiés, pour lesquels le taux de chômage est le plus élevé, et auront un impact rapide sur sa diminution.

RÉDUIRE LES COTISATIONS FAMILLE DE 10 MDEUR SUR L'ENSEMBLE DES SALAIRES

Le mouvement de baisse du coût du travail sera amplifié par une réduction des cotisations famille pour un peu plus de 10 milliards d'euros, soit une réduction de plus d'un tiers du montant actuel de ces cotisations. Cette mesure profitera à l'ensemble des entreprises, grandes et petites, aux artisans, aux indépendants, aux agriculteurs, et elle concernera l'ensemble des salariés à tous les niveaux de qualification. Cette mesure sera financée par un point supplémentaire du taux normal de TVA (6,5 milliards d'euros) et par des économies.

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES EMPLOIS DE SERVICES À LA PERSONNE

Le gouvernement actuel, en réduisant les aides, a tout à la fois pénalisé la vie de millions de Français, créé du chômage et généré du travail au

noir. Ces aides seront relevées sous forme d'allègement des cotisations des particuliers employeurs, pour un coût de 600 millions d'euros, afin de créer des emplois et de réduire le travail au noir.

GARANTIR UNE CONCURRENCE LOYALE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Le régime actuel du détachement au sein de l'Union européenne produit des effets pervers et doit évoluer. En l'état actuel, il s'agit d'un dumping social organisé : en effet, ce sont les cotisations sociales du pays d'origine qui s'appliquent, et beaucoup d'obligations de l'employeur pour un salarié français, comme la formation, ne s'appliquent pas. C'est l'ensemble de la législation sociale du pays d'accueil qui devra à l'avenir s'appliquer : non seulement le droit du travail, mais aussi les cotisations sociales. La France fera de l'inversion de ces règles une priorité auprès de la Commission Européenne.

CRÉER DE L'EMPLOI EN RENDANT LE TRAVAIL ATTRACTIF

ALLÉGER LA FISCALITÉ DES FAMILLES SUR LES REVENUS DE LEUR TRAVAIL

Les familles, qui supportent les charges les plus lourdes pour leurs enfants et dont la fiscalité a été considérablement accrue au cours de l'actuelle mandature, bénéficieront d'un relèvement du plafond du quotient familial de 1500 à 2500 € par demi-part supplémentaire, pour un coût total estimé à 2 milliards d'euros.

CONTRÔLER LA RECHERCHE ACTIVE D'EMPLOI

Le service public de l'emploi mettra en place un contrôle réel de la recherche d'emploi et veillera à ce que les indemnités chômage soient effectivement suspendues en cas de recherche insuffisante ou de refus d'emploi.

Les démarches de recherche d'emploi entreprises par le demandeur d'emploi feront l'objet d'un appui et d'un suivi sous forme dématérialisée.

AIDER LES CHÔMEURS DE LONGUE DURÉE À SE RÉINSÉRER SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Si les contrats aidés en entreprise peuvent être utiles, les contrats aidés dans le secteur non marchand sont en revanche inefficaces et ne seront pas renouvelés. Pour inciter les entreprises à l'embauche de chômeurs de longue durée, le demandeur d'emploi se verra confier un chèque représentatif de toutes les aides dont l'entreprise pourra bénéficier en l'employant. Ces aides sont aujourd'hui mal connues et peu utilisées.

Pour les personnes très éloignées de l'emploi, un programme de retour à l'emploi en entreprise sera mis en œuvre. D'une durée de six mois à un an, il permettra au bénéficiaire de reprendre pied dans le monde du travail et d'avoir une expérience significative à faire valoir.

EXIGER DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA UNE DÉMARCHE DE RÉINSERTION PROFESSIONNELLE

Les bénéficiaires du RSA ont droit à un accompagnement professionnel de qualité et ne sauraient être enfermés dans des filières d'insertion et, a fortiori, dans des filières d'accompagnement purement social. Sauf pour des cas exceptionnels (maladie par exemple), les bénéficiaires du RSA auront l'obligation d'accepter les propositions d'emploi ou de formation qui leur seront faites. Le refus sera sanctionné par un retrait de l'allocation.

FAIRE EN SORTE QUE LE TRAVAIL « PAIE »

Le RSA est un revenu minimum, il ne saurait être le déclencheur d'autres aides. Afin que le niveau de vie procuré par le travail soit toujours supérieur à celui de l'assistance, les bénéfices des aides sociales, dont le cumul est possible et qui sont mal connues (en particulier pour les prestations des collectivités territoriales) seront plafonnés. Le mécanisme consistera à prendre en compte la réalité des ressources des personnes pour déterminer le droit au RSA et son montant.

CRÉER DE L'EMPLOI EN **RELANÇANT** L'INVESTISSEMENT PRIVÉ

DONNER DE LA CLARTÉ ET DE LA VISIBILITÉ À LA POLITIQUE FISCALE

Un contrat fiscal sera voté en début de mandat pour la durée du quinquennat. Il prendra la forme d'une loi de programmation votée à l'automne 2017 qui comprendra l'intégralité des mesures fiscales et leur calendrier sur 5 ans. Les dispositions fiscales seront strictement réservées aux lois de finances.

FAIRE CONVERGER LE TAUX DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS VERS LA MOYENNE EUROPÉENNE

Le taux d'imposition des bénéfices de nos entreprises (qui peut atteindre 38% aujourd'hui) convergera progressivement vers la moyenne européenne (22%). Dans un premier temps :

- les cotisations additionnelles à l'impôt sur les sociétés, dont la cotisation de 3 % sur
- les revenus distribués, seront supprimées pour un montant de 2,8 milliards d'euros,

le taux de l'impôt sera fixé à 24 % pour les PME, c'est-à-dire les entreprises jusqu'à 7,6 millions d'euros de chiffre d'affaires, et le taux pour les autres entreprises sera dans un premier temps ramené à 30 %. Le coût global de ces baisses de taux est estimé à 10,9 milliards d'euros. A terme, un seul taux, dans la moyenne européenne, devra s'appliquer pour toutes les entreprises.

SUPPRIMER L'ISF

L'ISF, qui a fait fuir depuis sa création des milliers de détenteurs de capitaux qui auraient pu investir en France, sera supprimé en début de mandat pour un coût d'environ 5,1 Md€.

Sa suppression en 2018 entraînera la disparition du dispositif d'ISF-PME, qui permet de déduire de l'ISF les montants investis dans une jeune PME. Afin d'encourager les Business Angels, la réduction d'impôt qui permet de déduire une partie de ses investissements de l'impôt sur le revenu sera accrue (soit une réduction d'IR maximum de 63 000 euros), de sorte que l'aide procurée soit équivalente à l'ISF-PME (500 M€).

De même, le dispositif qui permettait de soutenir le financement des organismes d'intérêt général par une réduction d'ISF sera lui aussi recréé par un mécanisme équivalent au titre de l'impôt sur le revenu.

ALLÉGER L'IMPOSITION DES REVENUS DE L'INVESTISSEMENT

La taxation forfaitaire des revenus de l'investissement sera rétablie, sauf pour les contribuables pour lesquels la taxation au barème de l'impôt sur le revenu est plus avantageuse. Pour les dividendes et les autres revenus de l'investissement, le taux sera fixé à un niveau proche de ce qu'il était avant 2012, c'est-à-dire autour de 20 % (hors prélèvements sociaux). Pour les plus-values, la taxation sera dégressive avec la durée de détention, avec l'objectif qu'on ne soit plus imposé que du quart de la plus-value, prélèvements sociaux inclus, au bout de six ans. (1 milliard d'Euros).

ENCOURAGER L'ACTIONNARIAT SALARIÉ

Le développement de l'actionnariat salarié est favorable au financement de l'entreprise mais, surtout, favorable à la cohésion sociale au sein de l'entreprise. Pour lui donner un nouvel essor, les prélèvements sociaux payés par l'entreprise seront baissés de 20% à 16%. Pour les salariés, le plafond d'exonération des plus-values au-delà de cinq ans de détention sera fortement relevé (400 millions d'€).

CRÉER DE L'EMPLOI EN METTANT LA SPHÈRE PUBLIQUE **AU SERVICE** DE L'USAGER

METTRE FIN À L'INFLATION ET L'INSTABILITÉ NORMATIVES AINSI QU'À LA SUR-TRANSPPOSITION DE LA LÉGISLATION EUROPÉENNE

La réorganisation des administrations et la réduction du nombre de fonctionnaires en administration centrale contribueront à arrêter l'inflation réglementaire.

Le Parlement devra consacrer moins de temps à voter des règles nouvelles, et davantage à évaluer ou supprimer les règles existantes. Il devra aussi se montrer beaucoup plus exigeant sur la qualité des études d'impact qui sont devenues obligatoires mais manquent encore de sérieux et d'objectivité.

L'exécutif instaurera une discipline interne pour que les ministres cessent d'alimenter l'inflation et l'instabilité des normes.

Les administrations auront l'interdiction d'alourdir une norme européenne par des normes françaises plus exigeantes. Pour les nombreux secteurs où les règles européennes ont été alourdies en droit français, notamment l'agriculture, un bilan de la situation sera dressé avec les professionnels pour établir la liste des normes à abroger. Leur suppression sera mise en œuvre dans la foulée.

ENGAGER UNE VÉRITABLE DÉMARCHÉ DE SIMPLIFICATION DANS LA DURÉE

Pour en finir avec les plans de simplification qui se succèdent sans rien changer à la réalité quotidienne des entreprises, une démarche sera pilotée par un véritable indicateur de résultat. Chaque année, le coût et le

temps passé sur un ensemble de formalités courantes de la vie de l'entreprise (se créer, croître, se restructurer, transmettre) seront mesurés de façon indépendante. Cette mesure et la recherche de solutions seront notamment permises par l'implantation dans chaque ministère de « task forces » digitales, plateformes citoyennes qui font remonter les propositions de ceux qui vivent les complexités au quotidien, inspirées de l'initiative du Président Obama.

L'évolution de ce baromètre sera suivie régulièrement avec comme objectif une amélioration substantielle sur la durée du quinquennat.

Le déclassement du domaine législatif dans le domaine réglementaire des normes qui n'ont rien à faire dans la loi sera engagé afin de rendre plus facile leur simplification ou leur suppression.

AMÉLIORER LES RELATIONS ENTRE LES USAGERS ET L'ADMINISTRATION

Les relations entre l'administration et les usagers devront être fondées sur un principe de confiance plutôt que sur celui de suspicion qui prévaut encore trop souvent.

En matière fiscale :

- l'absence de réponse à une demande de rescrit dans un délai de deux mois vaudra réponse positive,
- la « petite rétroactivité » fiscale, qui peut créer en fin d'année de grands bouleversements dans le montant de l'impôt à payer, sera interdite et cette règle s'imposera à tous les budgets qui seront présentés au cours de la législature,
- la « relation de confiance », qui est une expérimentation originale

d'audit fiscal a priori des entreprises plutôt que de contrôle a posteriori, sera étendue et pérennisée,

- une garantie de « rescrit-contrôle » sera introduite pour que les positions prises par l'administration fiscale lors d'un contrôle soient à l'avenir opposables à celle-ci.

En matière sociale, les URSSAF opéreront une distinction claire entre ce qui relève de la fraude, et qui doit être rigoureusement sanctionné, de ce qui relève de l'erreur : un droit à l'erreur sera instauré. Les droits de l'entrepreneur lors des contrôles seront par ailleurs renforcés.

Dans le respect des textes internationaux, des formules permettant aux entreprises d'avoir recours à des organismes privés agréés pour auditer leurs pratiques en matière de droit du travail seront mises en place. Les entreprises auditées pourront se prévaloir de ces audits vis-à-vis de l'inspection du travail, concernant notamment le respect des prescriptions techniques en matière de protection de la santé et de la sécurité au travail. L'inspection du travail publiera de véritables normes déontologiques, qui devront constituer des règles professionnelles opposables.

PAYER LES ENTREPRISES DANS LES TEMPS

Un organisme financier public tel que la Caisse des dépôts recevra la mission de régler le fournisseur d'un marché public en cas de retard de paiement de son client public. Ce système d'affacturage inversé sera mis en place par une convention entre l'Etat, les collectivités publiques et l'organisme payeur. Ce dernier sera rémunéré par la perception des intérêts de retard dus par les donneurs d'ordre publics.

CRÉER DE L'EMPLOI EN **ASSURANT** LA PERFORMANCE DE LA SPHÈRE PUBLIQUE

ORGANISER UNE GRANDE OPÉRATION DE TRANSPARENCE SUR LES RAPPORTS D'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Depuis plus d'une décennie, les administrations ont produit des centaines de rapports d'inspection ou d'étude proposant des réformes d'ampleur pour améliorer le fonctionnement des services publics, l'efficacité des politiques publiques et réduire la dépense publique. Ces documents n'ont pour la plupart jamais été publiés et n'ont débouché sur aucune décision car les gouvernements successifs ont eu peur de leur contenu. Au lieu de lancer une énième série d'études, ces rapports seront rendus publics pour que les Français comprennent les choix qui se présentent et pour que le Parlement et la presse puissent s'en saisir. Cette opération de transparence est un préalable à l'action car on ne fait pas des choix de grande ampleur en catimini. Les décisions relatives à la maîtrise des dépenses publiques seront prises sur cette base.

RÉALISER 85 À 100 MILLIARDS D'EUROS D'ÉCONOMIES SUR LA DÉPENSE PUBLIQUE EN 5 ANS

Conformément à nos engagements internationaux le retour à l'équilibre structurel des finances publiques sera assuré pendant le quinquennat. La dépense publique, qui représente près de 57 % du PIB aujourd'hui, connaîtra un important mouvement de décrue pour aller à terme vers un niveau plus proche de la moyenne européenne (autour de 50 %). Cet effort permettra à la fois la résorption totale du déficit structurel et le financement des baisses d'impôts prévues. Cette première étape qui sera réalisée sur la période 2017-2022 nécessitera un effort de 85 à 100 Md€ d'économies.

Chaque composante de la dépense publique, État, collectivités territo-

riales, sphère sociale, devra contribuer à proportion de sa part dans le total de la dépense publique.

L'Etat reprendra les efforts d'économie arrêtés en 2012, qui seront étendus à ses opérateurs pour un total de l'ordre de 25 à 30 Md€. Les économies proviendront principalement de modifications de son périmètre d'intervention (12 à 15 Md€), d'une optimisation des frais de fonctionnement (3 Md€), d'une rationalisation des dépenses des opérateurs (2 Md€), de gains de productivité par la réorganisation des services, la numérisation et la dématérialisation (3 Md€), et de la rationalisation de sa présence de sur le territoire (1 Md€).

Les collectivités territoriales devront aussi participer, à proportion des 20% de la dépense publique qu'elles représentent (10 à 15 Md€). Leur contribution prendra la forme d'un contrat pluriannuel pour la durée du quinquennat. Certaines économies proviendront de l'introduction d'un plafond d'endettement. D'autres seront permises par les regroupements et mutualisations qui seront fortement encouragées via la modulation des dotations et l'allègement des normes.

À ces mesures s'ajouteront un effort global de maîtrise de la masse salariale (celle-ci progresse déjà spontanément, du fait de l'avancement automatique à ancienneté), et une baisse des effectifs de 250 000 à 300 000 postes, au moyen du non-remplacement ciblé des départs à la retraite. Au total, 9 à 12 Md€ d'économies devraient être ainsi réalisées au terme du quinquennat sur l'ensemble de la sphère publique, dont à 4 à 6 M€ pour l'État et ses opérateurs, 2 à 3 Md€ pour les administrations sociales et 3 Md€ pour les collectivités territoriales.

Dans la sphère sociale les économies proviendront de la réforme des retraites (20 Md€), du retour progressif à l'équilibre de l'assurance chômage

(4 à 5 Md€), d'une réduction des dépenses de la politique du logement (4 à 5 Md€), de l'optimisation des soins hospitaliers et d'une maîtrise des dépenses de médicaments (5 à 7 Md€), d'une rationalisation de l'organisation des régimes (3 à 6 Md€), d'une meilleure prise en compte des revenus réels dans le calcul et le ciblage des prestations et d'une lutte plus efficace contre les abus et la fraude (7 à 8 Md€).

RÉTABLIR DEUX JOURS DE CARENCE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Deux jours de carence seront rétablis dans l'ensemble des fonctions publiques afin de lutter contre l'absentéisme, qui est plus important que dans le secteur privé. Cette mesure aura un effet puissant pour limiter les absences de courte durée pour cause de maladie.

MODERNISER LA GESTION PUBLIQUE

Le régime de rémunération des fonctionnaires sera simplifié pour accroître la part de la rémunération relevant de la performance et faciliter les mobilités au sein des administrations et entre fonctions publiques.

Pour permettre la modernisation des administrations et un dialogue social véritable, des enceintes comparables aux comités d'entreprise deviendront le lieu privilégié de la négociation dans la fonction publique. Les ministres recevront les capacités juridiques et financières nécessaires pour jouer pleinement leur rôle managérial. Les possibilités de licenciement pour insuffisance professionnelle ou pour refus de poste en cas de réorganisation du service seront davantage utilisées lorsqu'elles sont justifiées.

Les possibilités de recruter dans la fonction publique des agents soumis à des contrats de droit privé qui existent déjà dans les établissements publics seront plus activement utilisées pour les missions non régaliennes.

DÉFINIR UN CONTRAT DE RESPONSABILITÉ AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Même si elle est mal conçue, la dernière réforme régionale ne sera pas remise en cause pour éviter de prolonger l'instabilité institutionnelle qui sévit depuis 2010.

Un contrat d'engagement réciproque sur cinq ans sera conclu avec les collectivités territoriales. L'Etat s'engagera pour sa part à ne pas transférer des charges supplémentaires aux collectivités sans les compenser de manière durable et intégrale ; il s'engagera aussi à alléger les normes et contraintes multiples qui pèsent sur les gestionnaires locaux et à donner aux collectivités territoriales des outils de gestion, notamment en matière de fonction publique ; les collectivités s'engageront pour leur part à la mutualisation de leurs services et à accélérer le mouvement des regroupements de communes de façon à simplifier la carte territoriale.

Le droit constitutionnel à l'expérimentation sera mis en œuvre pour permettre aux collectivités de décider elles-mêmes de la meilleure organisation adaptée à chaque territoire. Si deux départements souhaitent fusionner, ils le pourront. Si une Région souhaite déléguer des compétences à un département, elle le pourra.

Les conditions d'attribution des dotations de l'Etat seront modifiées pour encourager les collectivités qui auront fait des efforts de bonne gestion, en particulier sur la masse salariale et le fonctionnement plutôt que celles qui accroissent leurs dépenses.

**CRÉER DE L'EMPLOI
EN PÉRENNISANT
NOTRE MODÈLE DE
PROTECTION SOCIALE**

ASSURER LA SAUVEGARDE DE NOTRE SYSTÈME DE RETRAITES PAR RÉPARTITION

L'âge légal de départ à la retraite sera décalé à 65 ans. C'est le meilleur choix pour assurer la justice sociale, puisqu'il s'agit de tirer les conséquences de l'allongement de l'espérance de vie sans affecter le montant des pensions, et pour favoriser la compétitivité et l'emploi, puisqu'il évite toute hausse des charges sociales. Cette réforme sera mise en œuvre dès 2018. Elle générera une économie structurelle de 20 milliards d'euros en 2022.

FAIRE CONVERGER LES SYSTÈMES DE RETRAITE PUBLIC ET PRIVÉ

Le décalage de l'âge de la retraite concernera tous les fonctionnaires, y compris les catégories dites « actives » et les régimes spéciaux (RATP, SNCF, EDF, etc).

Les fonctionnaires des trois fonctions publiques (d'État, hospitalière, territoriale) recrutés à partir de 2018 seront affiliés au régime général et aux caisses de retraite complémentaire comme les salariés du privé, ce qui mettra fin, à terme, à la coexistence de régimes différents qui alimente le sentiment d'injustice.

RÉTABLIR L'ÉQUILIBRE DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

L'équilibre de l'assurance chômage est de la responsabilité des partenaires sociaux, mais le régime ne tient actuellement financièrement que grâce à la garantie de l'Etat sur sa dette. Les paramètres de l'indemnisa-

tion – durée minimale d’affiliation, mode de constitution des droits, durée et niveau d’indemnisation – sont aujourd’hui parmi les plus favorables en Europe et n’incitent pas toujours à reprendre rapidement un travail . Les partenaires sociaux seront invités dès le printemps 2017 à prendre rapidement les décisions permettant le retour à l’équilibre structurel du régime. S’ils n’y parviennent pas, l’Etat agira par la loi sur les paramètres de l’assurance chômage en instaurant la dégressivité des allocations.

LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LA FRAUDE ET LES ABUS

La fraude sape la confiance des Français dans le système. Elle est notamment présente dans les dispositifs sociaux fondés sur les déclarations de ressources du bénéficiaire (CMU, Aide à la complémentaire santé, CMU-Complémentaire) et dans la sous-déclaration des rémunérations donnant lieu à cotisation. Tous les régimes devront désormais activement recourir au datamining pour détecter les fraudes. Les caisses et leurs directeurs seront responsabilisés sur leurs résultats en la matière.

L’aide médicale d’Etat (AME) donne lieu à des dérives choquantes. Le nombre de bénéficiaires a été multiplié par trois et coûte 700 à 800 millions d’euros chaque année. L’AME sera désormais strictement réservée aux situations d’urgence médicale.

DÉVELOPPER L’E-SANTÉ

Parce que la France a tous les atouts pour en être un acteur majeur, le développement de l’e-santé sera l’un des grands chantiers du quinquennat. L’e-santé englobe les applications mobiles et les plateformes d’informa-

tions du patient sur sa santé, la télésanté qui repose notamment sur des outils de téléassistance, de télévigilance, et de communication au médecin de données du patient, ainsi que la télémédecine, qui implique un échange à contenu médical entre le patient et les professionnels de santé.

GARANTIR L'ÉQUILIBRE DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE À LONG TERME

Une discipline collective doit s'appliquer pour l'ensemble des branches de la sécurité sociale. Pour cela, les projets de loi de financement de la sécurité sociale seront désormais obligatoirement présentés au Parlement en équilibre ou en excédent. Toute dépense nouvelle devra faire l'objet d'économies équivalentes ou de financements identifiés. Un fonds de régulation conjoncturelle permettra de parer aux imprévus et sera reconstitué après chaque utilisation. Une réforme déresponsabilisante comme celle du tiers payant généralisée sera annulée.

CRÉER DE L'EMPLOI EN **RÉFORMANT** NOTRE SYSTÈME DE FORMATION

METTRE FIN À LA SÉLECTION PAR L'ÉCHEC DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'orientation à l'entrée de l'enseignement supérieur sera considérablement renforcée pour mettre un terme à l'échec de masse en licence (50% à 60% des jeunes s'inscrivent en licence à l'université sans jamais l'obtenir). Les titulaires d'un baccalauréat professionnel ou technologique seront prioritairement orientés vers des DUT ou des BTS, filières qui doivent leur être majoritairement réservées. La sélection en master se fera par ailleurs à l'entrée du master 1 au lieu du master 2.

DYNAMISER L'APPRENTISSAGE

L'apprentissage sera activement développé en agissant sur les principaux verrous qui limitent aujourd'hui son développement : le verrou culturel (les entreprises interviendront dans les collèges à partir de la cinquième pour présenter les métiers qu'elles proposent), le verrou organisationnel (rapprocher les lycées professionnels et les centres de formation des apprentis sur le modèle de l'apprentissage), le verrou réglementaire (suppression des règles qui contraignent inutilement l'emploi d'apprentis), le verrou financier (révision de la réforme de la taxe d'apprentissage).

FORMER AUX MÉTIERS DE DEMAIN

Des gisements d'emplois existent déjà dans les métiers du numérique – programmeurs, mathématiciens, data scientists – spécialistes de l'expérience client, spécialistes des réseaux sociaux – dans lesquels la France accuse encore un retard significatif vis-à-vis de nos voisins. Une modernisation de l'offre de formation de notre système sera engagée pour mieux

répondre aux besoins nouveaux et organiser la reconversion rapide de ceux qui perdent leur emploi.

GARANTIR LA PERFORMANCE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Un système d'évaluation systématique des formations dont bénéficient les demandeurs d'emploi et, de manière plus générale, les salariés, sera mis en place. Tous les organismes de formation initiale et continue qualifiantes devront rendre public, selon une méthodologie commune, le taux d'accès à l'emploi des personnes sortant de formation. Il n'y aura plus un euro d'argent public pour des formations qui n'auraient pas fait preuve de leur efficacité. Les organismes de formation professionnelle devront être certifiés par des tiers indépendants.

Le « compte personnel de formation », qui a été conçu de manière bureaucratique, évoluera pour permettre à tous les actifs de s'offrir des prestations de conseil ou d'orientation professionnelle auprès des prestataires de leurs choix.

**CRÉER DE L'EMPLOI
EN **ADAPTANT** NOTRE
ÉCONOMIE AUX
NOUVELLES FORMES
DE TRAVAIL ET AUX
TRANSFORMATIONS
NUMÉRIQUES**

EGALISER LES CONDITIONS DE CONCURRENCE ENTRE ENTREPRISES ÉTABLIES ET NOUVEAUX ENTRANTS

Face aux développements de la nouvelle économie, les conditions de concurrence entre les acteurs établis et les nouveaux entrants seront égalisées. Non pas en érigeant des barrières et entraves à la nouvelle économie, comme l'a fait la loi Pinel, mais en améliorant la situation des entreprises établies par l'allègement des normes qui leur sont imposées. Cette approche sera déclinée dans une série de secteurs (hôtellerie-restauration, transports, artisanat).

MODERNISER LA PROTECTION SOCIALE DES INDÉPENDANTS

Le RSI sera profondément modernisé en simplifiant l'assiette des cotisations, en expérimentant l'autoliquidation, ainsi qu'en développant les télé-services et le télépaiement. Les systèmes de gestion et d'information des régimes seront harmonisés pour offrir un libre choix d'affiliation aux assurés. La protection contre l'inactivité subie sera renforcée (elle constitue aujourd'hui le principal écart entre les salariés, qui ont droit à l'indemnisation du chômage, et les indépendants qui n'adhèrent pas tous à une assurance).

RÉDUIRE FORTEMENT LES COTISATIONS SOCIALES DES INDÉPENDANTS

Les cotisations sociales au régime social des indépendants seront allégées à hauteur de 2 Md€. Un indépendant dont le résultat annuel serait de 35

000 euros verrait ainsi ses cotisations baisser d'environ 800 euros par an.

METTRE EN PLACE UN DOSSIER SOCIAL UNIQUE POUR SIMPLIFIER LES PARCOURS DE CARRIÈRE

Pour accompagner les Français dans leurs parcours professionnels de manière beaucoup plus fluide et simple, un dossier social unique sera mis en place pour chacun, rassemblant l'actualité et l'historique des prestations sociales perçues, ainsi que les droits à la formation professionnelle. Ce dossier permettra à tous les assurés d'avoir plus de choix quant à leur rattachement en cas de changement d'activité : ils pourront choisir de rester affiliés toute leur vie à la même caisse mais aussi d'en changer s'ils le souhaitent. Ce dossier social unique constituera un vrai progrès par rapport au « compte personnel d'activité » de l'actuel gouvernement, qui est avant tout un compte pénibilité !

CRÉER DE L'EMPLOI EN DEVENANT **LEADERS** DE L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE

SANCTUARISER LE CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE

Il existe dans notre pays beaucoup d'instruments de soutien à l'innovation. Le premier d'entre eux, le Crédit Impôt Recherche, constitue un puissant facteur d'attractivité. Ce dispositif sera sanctuarisé et stabilisé dans ses règles de fonctionnement.

POURSUIVRE ET PRÉSERVER LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR

Le Programme d'investissements d'avenir sera poursuivi et recentré sur son rôle d'origine, qui consiste à financer des dépenses structurantes pour la croissance de demain. Il ne sera plus détourné pour financer des dépenses courantes en dehors du budget de l'État.

FAVORISER L'EXCELLENCE SCIENTIFIQUE ET LA COLLABORATION PUBLIC/PRIVÉ

Le budget de la recherche sera rééquilibré au profit du financement sur projet, dont les crédits ont été réduits de 40% entre 2010 et 2014 et représentent désormais moins de 10 % du total. Le financement sur projet de la recherche sera activement utilisé comme levier pour intensifier la collaboration entre monde académique et entreprises.

**CRÉER DE L'EMPLOI EN
FAISANT DE L'EUROPE
UN VECTEUR DE
PROSPÉRITÉ**

EXIGER DE L'EUROPE QU'ELLE SOUTIENNE LES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIAUX DES ÉTATS MEMBRES

En matière de politique commerciale, l'Europe devra être plus vigilante face au dumping pratiqué par certains pays, sur les prix mais aussi sur les normes sociales ou environnementales, et recourir plus fréquemment aux instruments de défense commerciale dont elle dispose déjà. La France continuera d'exiger la réciprocité des échanges.

S'agissant du traité transatlantique, la réduction des droits de douane et la convergence réglementaire seront soutenues par la France dans l'intérêt de ses entreprises, mais devra s'accompagner d'une meilleure ouverture du marché américain aux services, qu'ils soient financiers, maritimes ou aériens, ainsi qu'un plus large accès aux marchés publics. Trois lignes rouges devront ne pas être franchies, en matière agricole, culturelle et de protection des données personnelles. L'accord devra être donnant-donnant ; mieux vaudra ne pas trouver d'accord qu'un mauvais accord. La Commission devra être plus transparente à l'égard des États-membres sur la conduite de la négociation.

En matière de politique de la concurrence, une résolution sera portée au Conseil européen pour que la Commission s'attache à être plus pragmatique face aux projets de consolidation de grandes entreprises au niveau européen, et pose des conditions pour leur mise en œuvre plutôt que de les empêcher.

RELANCER LE MOTEUR FRANCO-ALLEMAND POUR FAIRE PROGRESSER L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE

Relancer l'Europe nécessite de rétablir la confiance avec l'Allemagne. Ceci implique que la France se montre capable d'appliquer pour elle-même les règles qu'elle impose aux autres et de se réformer. L'Europe devra travailler à de nouvelles réalisations : avancer résolument sur les infrastructures européennes, la politique énergétique, la protection des données, les grands projets industriels en matière spatiale ou de défense, la pleine garantie des dépôts dans le cadre de l'union bancaire, l'orientation du budget communautaire vers l'investissement, l'approfondissement de l'union des marchés de capitaux.

L'intégration des marchés nationaux devra progresser substantiellement. L'hétérogénéité des contraintes réglementaires et fiscales constitue encore une barrière très importante, et bloque le développement de nos entreprises. L'Europe doit aussi cesser d'être le lieu de la concurrence fiscale à outrance. La France soutiendra activement le projet d'harmonisation de l'assiette de l'impôt sur les sociétés porté par la Commission. Elle agira pour que soit nommé un vice-président en charge de la zone euro au sein de la Commission, afin d'affirmer le rôle de l'Eurogroupe.

**REGAGNER LA
CONFIANCE DES
FRANÇAIS PAR UNE
ACTION CRÉDIBLE ET
EFFICACE**

CRÉER DES DÉCLICS DE CONFIANCE DÈS LES PREMIERS MOIS DU PROCHAIN MANDAT

Certaines réformes devront être mises en œuvre immédiatement car elles sont essentielles au redémarrage de l'économie et au retour de la confiance. Il s'agit d'abord de la réforme du marché du travail et de l'abaissement du coût du travail, pour faire refluer le chômage. Il s'agit ensuite d'assurer la pérennité de notre protection sociale avec la réforme des retraites. Il s'agit enfin d'indiquer à tous les acteurs de l'économie, les ménages comme les entreprises, un cap pour cinq ans en matière de fiscalité comme de dépenses publiques, par le vote d'une loi de programmation fiscale, et l'engagement d'un programme pluriannuel de diminution de la dépense publique.

AGIR RAPIDEMENT EN S'ÉTANT PRÉPARÉ

Une série d'ordonnances sera préparée avant l'élection. Elles seront promulguées rapidement après une habilitation législative, dans les quatre premiers mois du mandat. De la même manière, une série de mesures législatives auront été rédigées, et seront présentées au Parlement qui siègera en session extraordinaire durant l'été. Une structure gouvernementale resserrée sera présentée aux Français avant l'échéance, afin d'être opérationnelle sans délai.

ORGANISER EFFICACEMENT L'ACTION GOUVERNEMENTALE

Un gouvernement composé de 10 à 12 ministres de plein exercice aux attributions stables, pour l'essentiel calquées sur le périmètre des 10 secré-

tariats généraux des ministères (défense ; affaires étrangères ; intérieur ; justice ; économie et finances ; affaires sociales ; agriculture ; écologie et équipement ; éducation, enseignement supérieur et recherche ; culture) composeront le conseil des ministres. En complément, 10 à 15 secrétaires d'Etat seront désignés. Parmi eux certains seront nommés pour une mission précise et une durée limitée.

ASSURER LA TRANSPARENCE SUR LES OBJECTIFS ET LES RÉALISATIONS

Pour donner de la visibilité à l'action du gouvernement, une stratégie de mise en œuvre des réformes sera présentée pour les cinq ans du mandat par le Premier ministre, à l'issue de son discours de politique générale. Une Lettre de mission du Premier ministre à chaque membre du gouvernement, après leur nomination, précisera leur feuille de route et les objectifs, y compris chiffrés, sur lesquels leur action sera jugée.

Les ministres traduiront à leur tour ces priorités par des lettres de mission adressées à leurs directeurs d'administration centrale et aux dirigeants des opérateurs qu'ils ont sous leur tutelle.

Une « delivery unit » sur le modèle britannique sera mise en place. Elle sera en charge d'assurer le pilotage des grands projets du quinquennat, et de rendre publics les indicateurs d'avancement du programme de travail de chaque membre du gouvernement.

emploi.versunnouveaumonde.fr